

C.T. DU 17/11/2020 – REPORT 26-11-2020

Le quorum n'ayant pas été atteint en première convocation ce Comité Technique, principalement axé sur la mise en place "N.R.P.", s'est tenu le 26 novembre.

Tout était écrit sur ce sujet avant le vote et nous nous en doutions un peu !!

Vous lirez notre déclaration liminaire qui a bien résumé les inquiétudes qui ont animé les débats de cette audioconférence.

Un peu plus de 7 heures de dialogue pour n'aboutir à aucune ouverture alors que l'ensemble des intervenants (représentants du personnel, médecine du travail et ISST) s'entendaient sur un point :

PERIODE MAL CHOISIE et PROJET LOCAL NON ABOUTI !!!

Au menu donc, la liste les opérations N.R.P. au 1^{er} janvier 2021 :

- Transfert du recouvrement de l'impôt des 14 trésoreries mixtes vers les SIP de rattachement
- Renforcement du SIE Chambéry avec regroupement de la partie SIE Aix les Bains et création d'une antenne à St Jean de Maurienne
- Renforcement du SIP Chambéry avec création d'une antenne à Aix les Bains
- Création SGC Albertville regroupant les trésoreries d'Albertville, Beaufort et Ugine
- Création du SGC Chambéry regroupant les trésoreries de Chambéry Municipale et le Châtelard
- Mise en place de deux conseillers aux décideurs locaux

Pas de remise en cause de l'administration, au fur et à mesure de l'avancée des débats. Fixée sur sa mise en place NRP au 1^{er} janvier et sans tenir compte des avis contraires énoncés coté représentants du Personnel (fatigues émotionnelle liée à la pandémie et nécessité d'accompagnement plus intense, manque de visibilité et peu de retours sur les travaux restant à effectuer, regroupements à éviter en cette période de crise sanitaire, charge matérielles et professionnelles supplémentaire pour l'encadrement et les agents...), l'administration s'en est tenue à sa feuille de route !!!

Les échanges qui se sont tenus lors de cette assemblée n'ont pas effacé les zones d'ombres constatées sur ce projet. Ceci ne nous a pas permis de modifier notre avis initial.

Nous avons donc voté "contre"

en nous référant à notre déclaration liminaire lue en début de séance. Position confortée tout au long de ce Comité Technique par l'ensemble des autres intervenants, syndicaux, ISST, et médecine du travail.

Le point de modification des horaires variables sur les sites de Saint Jean de Maurienne et de Barberaz ont été abordés en séance complémentaire le 3 décembre.

L'avis des agents a guidé nos deux votes alors que, de toute évidence pour l'administration, cet avis n'est qu'une "formalité administrative".

Contactez vos représentants en Comité Technique :

Titulaire : Patrice DAL MOLIN 04 79 96 72 02

Suppléant : Stéphane GRILLET 04 79 70 87 23